

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

Membres présents : Cédric GOUTH, Carole ASTIE, Erfane CHOUIKHA, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, Alain PIERRET, Abdelmajid MAOUCHE, François GROSDIDIER, Gérard BALDISSERA, Clarisse MEYER, Chantal SCHUSTER, Patrick MOUSSLER, Isabella DE SIMONE, Michèle PROUST, Christine FITTANTE, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, Adil TYANE, René LEUCART, Jacques CLEMENT, Béatrice LAMBINET, Brigitte ZERRES

Procurations : Jean-Marc ROSIER à Cédric GOUTH, Marie-Bernadette CHARBONNIER à Carole ASTIE, Nathalie JACOB à Hatice KAYA-KARAGOZ, Albert KOEPEL à Béatrice LAMBINET, Jean-Louis PERRIN à Alain MERTZ, Amanda ADAM à Michèle PROUST, Patrick PIERRET à Fatiha ADDA

Membres absents excusés : Jean-Marc ROSIER, Marie-Bernadette CHARBONNIER, Nathalie JACOB, Albert KOEPEL, Jean-Louis PERRIN, Amanda ADAM, Patrick PIERRET, Michel MARLIOT, Laurence BURG

Membres absents : Chloé MARTINEZ, Louisa BENZAID

Point n°10 – Prise en compte des droits de formation d'un élu local

Convocation expédiée et affichée le : 17 mai 2019			
En exercice	Présents	Procurations	Suffrages exprimés : 29
33	22	7	pour : 29 contre : 0 Abstention(s) : 0 non votant(s) : 0

Vu le code général des collectivités territoriales qui reconnaît aux élus locaux, dans ses articles L.2123-12, L.3123-10, L.4135-10 et L.5214-8, le droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Les modalités d'exercice de ce droit sont fixées par les articles R.1221-1 à R.1221-22 du code général des collectivités territoriales (décret n° 92-1208 du 16 novembre 1992 codifié),

Considérant qu'un élu a décidé de participer à une formation organisée par la SAS Le Moins Cher en Formation, le 06 juin 2019 à Terville, intitulée « Prise illégale d'intérêts »,

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser cet élu à se rendre à la formation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- d'autoriser un élu à se rendre à Terville le 06 juin 2019 à une formation intitulée « Prise illégale d'intérêt » organisé par la SAS Le Moins Cher en Formation,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions afférentes,

Département de la Moselle - Arrondissement de Metz-Campagne - VILLE DE WOIPPY
Séance du 24 mai 2019

- de dédommager les élus conformément à la délibération du 28 octobre 1999 relative aux frais de mission et de transport des élus, si agrément il y a.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20190527-DCM10-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2019
Publication : 29/05/2019

Pour extrait certifié conforme,
WOIPPY, le 27 mai 2019

Le Maire,



Cédric GOUTH